

Décision

Générale

colonial

Décision n° 660 MILICE INDIGÈNE ET MILITAIRES DÉTACHÉS HORS CADRES.

n° 660

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 16 du 15/08/1943

Date de publication
11 août 1943

Date du numéro
15 août 1943

TEXTE INTÉGRAL

Le médecin Capitaine TRICOTTET en services Hors cadres est remplacé dans les Cadres et mis pour compter du 11 Août 1943 à la disposition du Lieutenant-Colonel, Commandant Supérieur des Troupes. Le Médecin Lieutenant BELLIDENTY Charles est placé dans la position Hors Cadres pour compter du 11 Août 1943. Il est chargé : 1o)- du service des dispensaires, de l'assistance médicale indigène de la visite des prisons. 2o)- des arraisonnements. 3o)- de la visite des fonctionnaires Il aura droit aux indemnités prévues au budget à compter du jour de sa prise de service. Le Médecin Lieutenant BELLIDENTY Charles prêterait en tant que Médecin arraisonneur le serment prévu par la Loi.